

DA 432 – 25.04

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 20 mai 2025

relative à l'

**APPROBATION DES COMPTES 2024 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE
VERNIER (FMCV)**

Vu le rapport d'activité 2024 de la Fondation des maisons communales de Vernier ;

vu le rapport de l'organe de contrôle COLBA SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 7 mars 2025, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes ;

conformément aux statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier du 25 septembre 2021 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 6 mai 2025 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 25 OUI, soit à l'unanimité (majorité simple),

décide

d'approuver les comptes annuels de la Fondation des maisons communales de Vernier pour l'exercice 2024 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.

